

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **12 juin 2023** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Philippe Jean, maire suppléant en l'absence de M. Jean Bergeron.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

127-06-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 8 mai 2023
- 4 - ADMINISTRATION
 - 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
 - 4.2 - Présentation - Etats financiers 2022
- 5 - PÉRIODE D'INFORMATION
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Représentation - Officiers municipaux désignés
- 7 - AFFAIRES COURANTES
 - 7.1 - Correction / Lobicar - Transport adapté 2023
 - 7.2 - Adhésion - Fédération canadienne des municipalités dont l'acronyme est FCM
 - 7.3 - Publicité / Semaine de la municipalité du 10 au 16 septembre 2023
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 8.1 - Demande de dérogation mineure - 7452, route Marie-Victorin
 - 8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7452, route Marie-Victorin
 - 8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 7468, route Marie-Victorin
 - 8.4 - Demande d'approbation de PIIA - 546, rang Saint-Eustache
 - 8.5 - Demande d'approbation de PIIA - 7912, route Marie-Victorin
 - 8.6 - Demande d'approbation de PIIA - 7458-7460, route Marie-Victorin
 - 8.7 - Demande d'approbation de PIIA - 7529, route Marie-Victorin
 - 8.8 - Demande de correction au PIIA - Lot 5 876 426
 - 8.9 - Octroi - Arrosage & entretien des jardinières et des bacs fleuris
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - Dépôt - Rapport annuel 2022 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

- 10 - TRANSPORT
 - 10.1 - Acquisition - Camionnette et équipements
 - 10.2 - Marquage d'espace public - Parc des Navigateurs
 - 10.3 - Réfection des affichages - Nom de rues
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 11.1 - Travaux correctifs et d'optimisation des eaux usées - Étangs
- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES
 - 12.1 - Aide aux organismes - Sentier pédestre de la grande rivière du Chêne
 - 12.2 - Parc des Navigateurs - Contrat de location pour l'installation de bouées / Retiré
 - 12.3 - Maison du Quai - Ingénieur en structure
 - 12.4 - Parc des Navigateurs - Travaux de mise à niveau printaniers
 - 12.5 - Plan de développement du loisir - Région de Lotbinière
 - 12.6 - C.A.D.E.F. / Report exceptionnel de l'assemblée générale annuelle
 - 12.7 - Foyers extérieurs - Acquisition
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Développement résidentiel - Inspection du drain pluvial
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

128-06-2023

3.1 - Séance ordinaire du 8 mai 2023

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 tel que proposé.

4 - ADMINISTRATION

129-06-2023

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses du mois de mai, daté du 2 juin 2023 et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : 5

Gestion budgétaire

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Revenus prévus au budget 2023 : | 2 228 837.00 \$ |
| Revenus à ce jour: | 2 071 555.17 \$ |
| Dépenses au budget: | 2 228 837.00 \$ |
| Dépenses avant affectations: | 750 852.68 \$ |

Affectations: 54 000.00 \$
 Résultats après affectations: 1 266 702.49 \$

Approbation des comptes au 02-06-2023

Comptes soumis pour la période 05-2023: 99 980.83 \$
 Comptes soumis pour la période 06-2023: 24 723.39 \$
 Salaires de la période 5 : 30 758.37 \$

130-06-2023

4.2 - Présentation - Etats financiers 2022

| Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe | | | |
|---|--|-------------------------|---------------------|
| Exercice financier 2022 | | | |
| | Titre du secteur | Budget adopté | Réalisations |
| Revenus de fonctionnement | Taxes | 1 622 933 \$ | 1 651 896 \$ |
| | Compensations tenant lieu de taxes | 14 785 \$ | 15 773 \$ |
| | Transfert | 112 122 \$ | 159 390 \$ |
| | Services rendus | 96 602 \$ | 213 089 \$ |
| | Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placement de portefeuille | 35 750 \$ | 77 438 \$ |
| | Autres | 14 800 \$ | 28 611 \$ |
| | Transfert - Investissement | 0 \$ | 517 299 \$ |
| | Total des revenus | 1 896 992 \$ | 2 663 496 \$ |
| | Charges | Administration générale | 384 119 \$ |
| Sécurité publique | | 249 858 \$ | 248 226 \$ |
| Transport | | 414 278 \$ | 422 470 \$ |
| Hygiène du milieu | | 304 961 \$ | 379 520 \$ |
| Santé et bien-être | | 600 \$ | 1 386 \$ |
| Aménagement, urbanisme, développement | | 75 220 \$ | 130 584 \$ |
| Loisirs et culture | | 276 902 \$ | 326 719 \$ |
| Service de la dette | Frais de financement (Intérêt) | 18 611 \$ | 18 738 \$ |
| | Remboursement de dettes (Capital) | 123 400 \$ | 123 400 \$ |
| | Réserve financière et montant à pourvoir | 8 500 \$ | 18 482 \$ |
| | Transfert d'activités d'investissement | 40 543 \$ | 115 468 \$ |
| Moins | Revenus d'investissement | 0 \$ | 517 299 \$ |
| Excédent (Déficit) | De fonctionnement à des fins fiscales | 0 \$ | (83 134 \$) |

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal dépose les états financiers de l'exercice budgétaire 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - PÉRIODE D'INFORMATION

6 - LÉGISLATION

131-06-2023

6.1 - Représentation - Officiers municipaux désignés

Considérant que par la résolution 289-12-2022, Mme Marilyn Bronsard-Harvey et M. Louis-Mathieu Fréchette du groupe BC2 sont désignés et autorisés à signer les documents nécessaires dans le cadre des dossiers d'urbanisme et à la cour municipale à ce sujet et à représenter la Municipalité lorsque requis;

Considérant que ces deux personnes sont régulièrement en télétravail et que la municipalité peut être contrainte d'entreprendre rapidement des actions (présence sur le terrain, prise de photographies, arrêt de travaux, etc.) ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal souhaite ajouter les personnes suivantes à titre d'officiers municipaux désignés :

Mme Sandra Bélanger, directrice-générale

M. Francis Brodeur-Durand, inspecteur municipal

M. Vincent Gagnon, responsable des infrastructures

Mme Alexis Boulay-Côté, groupe BC2

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - AFFAIRES COURANTES

132-06-2023

7.1 - Correction / Lobicar - Transport adapté 2023

Attendu que la Municipalité offre le service de transport adapté sur son territoire;

Attendu que le service de transport adapté doit être renouvelé chaque année;

Attendu que la Municipalité doit payer sa quote-part;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Nadine Demers

Et résolu :

Que la Municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Ste-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour la gestion du transport adapté;

Que cette résolution abroge et remplace la résolution 55-03-2023 pour le taux inversé de 2.56 \$ au lieu de 2.65 \$, le montant total de 2 199.50 \$ ayant été versé en mars 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

133-06-2023

7.2 - Adhésion - Fédération canadienne des municipalités dont l'acronyme est FCM

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal adhère à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

134-06-2023

7.3 - Publicité / Semaine de la municipalité du 10 au 16 septembre 2023

Considérant que la Semaine de la municipalité aura lieu de 10 au 16 septembre 2023;

Considérant qu'à chaque année, le journal Le Peuple Lotbinière publie un cahier spécial des municipalités de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Robert Péroquin

Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal participe par la publication d'une page complète dans le cahier spécial au coût de 1 061.00 \$ plus taxes si applicables;

Que le conseil municipal adhère à l'offre de campagne numérique de 25 000 impressions distribuées dans la grande région de Lévis sur une période de trois semaines pour 415.00 \$ plus taxes si applicables

Que la dépense soit imputée au code budgétaire 02.130.00.494

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

135-06-2023

8.1 - Demande de dérogation mineure - 7452, route Marie-Victorin

Considérant que la demande vise à permettre l'implantation d'une enseigne au sol à une distance de 30 centimètres du trottoir dérogeant ainsi de 2.7 m de la norme de 3 m prévue à l'article 11.1.2 « Localisation sur le terrain » du règlement de zonage REG 280-2021;

Considérant que à la suite du dépôt de l'avis public le 16 mai dernier, la Municipalité n'a eu aucune question ou commentaire à ce sujet;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Pierre Lemay

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de dérogation mineure en recommandant d'installer l'affiche à 1 mètre du trottoir. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

136-06-2023

8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7452, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire souhaite aménager une enseigne sur le sol avec luminaire intégré (col de cygne);

Considérant que l'affiche sera à 30 centimètres du trottoir, une demande de dérogation mineure ayant été produite;

Considérant que les dimensions sont de 1,27m x 2,13 pour un total de 2,7 m² qui est conforme ;

Considérant que le propriétaire veut aménager deux nouvelles enseignes sur le bâtiment principal aux mêmes dimensions que celles existantes dont la structure sera composée d'un fond en bois rustique peint rouge dans les mêmes teintes que les auvents actuels sur lequel seront apposées des affiches sur supports rigides (feuilles d'aluminium) imprimées avec le logo de l'épicerie en noir sur fond blanc;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péroquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA en recommandant d'installer l'affiche à 1 mètre du trottoir. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

137-06-2023

8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 7468, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de réfection et de modification de la galerie existante d'une superficie de 7,62 m x 5,18 m;

Considérant que le projet requiert de démolir la petite partie du toit et d'installer un toit en polycarbonate de couleur fumé qui reposera sur une ferme de toit en bois traité brun;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

138-06-2023

8.4 - Demande d'approbation de PIIA - 546, rang Saint-Eustache

Considérant que le propriétaire souhaite construire un hangar en remplacement de celui qui a été démoli récemment;

Considérant que les dimensions sont de 4,87 m x 3,65 m pour une superficie au sol de 17,7 m² et une hauteur de 4,87 m sur une dalle de béton flottante;

Considérant que le revêtement extérieur est en canexel blanc en pose verticale et la toiture est en bardeau d'asphalte vert agencé avec la résidence principale;

Considérant l'installation d'une porte piéton en façade avec fenêtre à carreaux, d'une porte de garage sur la façade arrière et d'une fenêtre sur les façades latérales est et ouest. À l'exception de la porte de garage, les éléments sont des matériaux récupérés de la résidence;

Considérant que le bâtiment sera implanté en cour latérale à environ 5 m de la ligne latérale et à 15 m de la ligne arrière.

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

139-06-2023

8.5 - Demande d'approbation de PIIA - 7912, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire souhaite enlever le balcon et la porte existante à l'arrière de la maison;

Considérant que la porte sera remplacée par une fenêtre de 6 pieds x 3 pieds composé du même matériel et respectant le même carrelage que la porte qui est retirée ;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Mme Nadine Demers déclare son intérêt

140-06-2023

8.6 - Demande d'approbation de PIIA - 7458-7460, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire souhaite remplacer le bardeau d'asphalte sur la toiture arrière (faible pente) par une membrane pour toit plat de couleur blanche ou gris pâle;

Considérant que le propriétaire va réparer une portion du déclin au mur côté est

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA avec la recommandation d'utiliser une couleur noire pour uniformiser la toiture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

141-06-2023

8.7 - Demande d'approbation de PIIA - 7529, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire souhaite peindre le garage détaché et une porte en gris;

Considérant le remplacement et l'agrandissement de la fenêtre arrière du garage;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péroquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée incluant des travaux non assujetti au PIIA dont le remplacement d'une fenêtre pour le même modèle mais qui sera en PVC, une réparation sur l'avant toit de la façade avant et le remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte noir sur l'avant toit réparé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

142-06-2023

8.8 - Demande de correction au PIIA - Lot 5 876 426

Considérant que la demande de PIIA initiale déposée à la résolution 60-03-2022 avec un plan d'implantation portant la minute #7755. Il faut prendre en considération la minute #7830 pour le dossier. Le changement est de quelques centimètres de la ligne de la zone inondable et que le balcon n'est plus en porte-à-faux;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péroquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

143-06-2023

8.9 - Octroi - Arrosage & entretien des jardinières et des bacs fleuris

Considérant que la Municipalité a demandé une soumission à un organisme local pour l'entretien et l'arrosage des jardinières suspendues et des bacs fleuris;

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Robert Péroquin

Que la Municipalité octroie à l'organisme « Défi Jeunesse Québec » l'entretien et l'arrosage des soixante-et-une jardinières qui longent la route Marie-Victorin et des bacs fleuris du projet « Espace poétique » aménagé au parc Horizon;

Que la Municipalité fournisse les engrais nécessaires à l'organisme pour l'entretien;

Que le montant de 5 635.00 \$ plus taxes si applicables pour la saison 2023 soit imputable au poste budgétaire 02.701.51.522 et payable en quatre versements égaux en juillet, août, septembre et octobre 2023.

Que, si les installations sont disponibles, l'eau utilisée pour l'arrosage des jardinières et des bacs soit puisée d'une source non-traitée en harmonie avec la politique et le plan d'action de l'eau « POL-291-09-2021 » adoptée le 13 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

144-06-2023

9.1 - Dépôt - Rapport annuel 2022 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que la Municipalité a reçu le rapport 2022 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour le SSILL préparé par la MRC de Lotbinière;

Considérant que le rapport a été présenté au conseil municipal pour qu'il en prenne connaissance et donne son approbation;

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal adopte ledit rapport d'activités annuel tel que présenté pour l'année 2022;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - TRANSPORT

145-06-2023

10.1 - Acquisition - Camionnette et équipements

Considérant que, par la résolution 29-02-2023, le conseil municipal a autorisé l'appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'une camionnette et de ses équipements et qu'aucun fournisseur n'a déposé une offre;

Considérant que, par la résolution 88-04-2023, le conseil municipal a autorisé l'administration à procéder à des demandes de prix directement aux concessionnaires qui sont dans la MRC de Lotbinière pour la camionnette et à différents fournisseurs pour les équipements dont voici le tableau :

| Modèle avec cabine double | Silverado 1500 WT | RAM 1500 Tradesman | F-150 XLT |
|-------------------------------|-------------------|--------------------|--------------|
| Prix total incluant les taxes | 66 402.22 \$ | 68 904.80 \$ | 73 484.82 \$ |
| Accessoires et outils | 6 102.10 \$ | 6102.10 \$ | 6 102.10 \$ |
| TOTAL | 72 504.32 \$ | 75 006.90 \$ | 79 586.92 \$ |

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal octroie l'acquisition d'une camionnette à Laurier-Station Chevrolet Buick GMC de type Silverado 1500 WT tel que l'offre déposée à la référence #29161;

Que le conseil municipal autorise l'administration à acquérir à part, tel que le tableau l'indique, les différents équipements nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement du véhicule;

Que la dépense soit inscrite au fonds de roulement pour un montant maximal de 72 504.32 \$ incluant les taxes si applicables au code budgétaire 03.615.05.000 pour une période de sept (7 ans) débutant en 2024 avec un versement de 10 358.00 \$ par année et se terminant en 2030.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

146-06-2023

10.2 - Marquage d'espace public - Parc des Navigateurs

Considérant que le marquage du secteur du Parc des Navigateurs doit être renouvelé;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal octroie les travaux à T.D.I. SENC (Peinture Lignes Plus);

Que le montant de 986.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.355.10.521

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

147-06-2023

10.3 - Réfection des affichages - Nom de rues

Considérant que la municipalité souhaite effectuer la réfection de la signalisation des noms de rues;

Considérant que le projet en régie interne s'échelonnait sur trois (3) ans tel que proposé au conseil municipal;

Il est proposé par Robert Péroquin

Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal autorise la phase un des travaux;

Que le montant de 13 850.00 \$ plus taxes et déductions si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.355.20.649 pour le matériel et au poste budgétaire 02.320.00.141 pour la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - HYGIÈNE DU MILIEU

148-06-2023

11.1 - Travaux correctifs et d'optimisation des eaux usées - Étangs

Considérant que, par la résolution 89-03-2021, un mandat a été octroyé à la firme Stantec pour établir les correctifs et l'optimisation du traitement des eaux usées;

Considérant que, par la résolution 17-01-2023, l'entreprise Turcotte (1989) Inc. s'est vue octroyer le mandat des travaux;

Considérant que la firme Stantec a transmis une recommandation de paiement en faveur de Turcotte (1989) Inc. au projet portant le numéro #158140191;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal autorise le versement de 92 593.25 \$ avant taxes si applicable au poste budgétaire 23.052.70.721

Que le conseil municipal prélève un montant de 9 259.33 \$ au versement, constituant la retenue de 10 % et déposé au poste budgétaire 55.136.11.000

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES

149-06-2023

12.1 - Aide aux organismes - Sentier pédestre de la grande rivière du Chêne

Considérant que la Municipalité, en novembre 2022, a déposé la liste des demandes d'aide financière des organismes pour le budget 2023;

Considérant que la Corporation de ski de fond de la Pinière était inscrite à cette liste;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Robert Péroquin

Que le conseil municipal souhaite supporter l'entretien du sentier pédestre de la grande rivière du Chêne;

Que l'aide financière de 300 \$ plus taxes si applicables soit imputée au poste budgétaire 02.702.93.971.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 - Parc des Navigateurs - Contrat de location pour l'installation de bouées / Retiré

150-06-2023

12.3 - Maison du Quai - Ingénieur en structure

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir un avis technique de l'analyse de la structure de l'immeuble située au 24, route du Quai;

Il est proposé par Robert Péroquin

Appuyé par Marin Groleau

Que la Municipalité octroie un mandat à la firme Union Structure représentée par M. Mathieu Bouchard;

Que le montant maximal de 3 000.00 \$ avant taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.701.40.522

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

151-06-2023

12.4 - Parc des Navigateurs - Travaux de mise à niveau printaniers

Considérant que le parc des Navigateurs doit être nettoyé chaque année après le passage des grandes marées printanières;

Considérant que le coût du matériel pour les travaux est défrayé par la Municipalité tel que stipulé au règlement REG 299-2022 au paragraphe 4, article c) et que les travaux seront exécutés par l'organisme la C.A.D.E.F.;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal autorise l'achat et la livraison des matériaux par Excavation Coulombe Inc. tel que la soumission présentée à la Municipalité pour le parc des Navigateurs:

1 unité 12 roues - MG20 MTQ 550.00 \$

4 unités 12 roues – Pierre à drain 545.00 \$

De plus, la C.A.D.E.F. procèdera à la location d'un compresseur au coût de 250 \$ pour une journée permettant de dégager les joncs entre les pierres;

L'ensemble de la dépense avant taxes est imputable au poste budgétaire 02.701.40.521

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

152-06-2023

12.5 - Plan de développement du loisir - Région de Lotbinière

Considérant que l'objectif du « Plan de développement du loisir » est d'offrir un guide aux élus dans la prise de décision pour une offre de services adaptée aux besoins et pour donner une vision claire du développement des loisirs;

Considérant que ce plan favoriserait la collaboration interrégionale;

Considérant que le coût du plan serait assumé à 50% par le programme FRR-Volet 4;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal adhère au projet de « Plan de développement du loisir »;

Que le coût approximatif du plan est de 59 400 \$ avant taxes si applicables et sans l'aide gouvernementale;

Que la Municipalité de Lotbinière adhère à un taux de 2% de la population de la MRC de Lotbinière soit approximativement 600 \$ avant taxes si applicables en considérant que le FRR-Volet 4 est autorisé;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

153-06-2023

12.6 - C.A.D.E.F. / Report exceptionnel de l'assemblée générale annuelle

Considérant que, tel le règlement REG 299-2022 à l'article 5, troisième alinéa, il est mentionné :

« L'organisme la C.A.D.E.F. doit tenir une assemblée générale annuelle dans les 5 mois de la fin de son année financière et la Municipalité de Lotbinière offre gratuitement une salle dans le centre Chartier-de-Lotbinière pour la tenue de cette AGA. Comme pour les promotions d'activités, la C.A.D.E.F. doit valider les dates de tombée du journal « Le Phare », pour transmettre l'invitation aux citoyens »;

Considérant que l'organisme la C.A.D.E.F. a déposé une demande de report de l'AGA;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal autorise exceptionnellement le report de l'assemblée générale annuelle au 12 juillet 2023 à 19:00 dans la salle Lotbinière du Centre Chartier-de-Lotbinière;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

154-06-2023

12.7 - Foyers extérieurs - Acquisition

Considérant que, par la résolution 66-03-2023, la Municipalité avait prévu l'acquisition de foyers extérieurs comportant une grille pare-étincelle au coût projeté de 450 \$ l'unité;

Considérant qu'à la suite de recherches il s'avère que les foyers en acier inoxydable sont beaucoup plus résistants et requièrent moins d'entretien que les foyers en métal;

Considérant que les travaux de drainage du ponceau ont été moins onéreux que les estimations;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péroquin

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de foyers en acier inoxydable au coût maximal de 764.00 \$ par unité pour les espaces communautaires et la halte-camping;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.701.20.512

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

155-06-2023

13.1 - Développement résidentiel - Inspection du drain pluvial

Considérant que, par la résolution 70-03-2023, la Municipalité a mandaté la firme Pluritec pour les plans, devis et surveillance des travaux pour la phase 1 du développement résidentiel;

Considérant que, dans le cadre des travaux, la Municipalité doit procéder à l'inspection par caméra du drain pluvial existant;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de services de la compagnie « Can Explore »;

Il est proposé par Robert Péroquin

Appuyé par Nadine Demers

Que les travaux soient produits tels les spécifications à l'offre 0-23-3884 en date du 1^{er} juin 2023 au montant de 4 175.00 \$ plus taxes si applicables;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 23.052.70.721

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

156-06-2023

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert Péroquin

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 41.

Constat

Par sa signature, le Maire suppléant reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Philippe Jean
Maire suppléant

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL